



MAIRIE DE TORCE EN VALLEE

# Torcé informations

## HORAIRE DE LA MAIRIE

Lundi – jeudi – vendredi :  
9h00-12h00 / 16h00-18h00

Mercredi: 9h00-12h00

02.43.29.37.15

[Mairie.torce.72@wanadoo.fr](mailto:Mairie.torce.72@wanadoo.fr)

Fax 02.43.29.50.25

## AGENCE POSTALE COMMUNALE

Tous les jours de 9h00 à 11h30

Fermé le mercredi

**Levée en semaine : 15h00**

**Le samedi : 12 h**

## BIBLIOTHEQUE

Mercredi 14h30 – 17h00

Samedi 10h00 – 12h00

Dimanche 10h00 – 12h00

## DECHETTERIE

Lombron – « le paturail »

02.43.20.93.23

Lundi 09h00 – 12h00

Mercredi 14h00 – 18h30

Vendredi 14h00 – 18h30

Samedi 09h00 – 12h00

Les sacs jaunes sont à retirer en  
mairie

## SERVICES D'URGENCE LE WEEK-END

Médecin : appeler le 15

Pharmacie : service de garde  
0810.786.759

**Date de rentrée scolaire :**

Jeudi 2 Septembre 2010

## Les nouvelles du Conseil Municipal

- ✓ **Festivités du 14 Juillet** : Comme de coutume, une retraite aux flambeaux animera la soirée du 13 Juillet, rendez-vous est pris avec la population locale à 22 h rue de l'ancienne gare pour le défilé qui sera suivi vers 23 h du tir du feu d'artifice au stade.
- ✓ **Illumination de l'église** : Lors des travaux d'aménagement du centre bourg, la mise en valeur de l'église Notre Dame est prévue. Cette illumination du monument peut être subventionnée par le Conseil Général de la Sarthe. Cette subvention s'élèverait à hauteur de 40%, sachant que le montant hors taxes s'élève à 13.652,71€ dont 2612,18€ de bornes électriques pour les fêtes locales et les emplacements des forains.
- ✓ **Réfection de la baie 0 de l'église** : La réfection de la rosace de la baie 0 est prévue très prochainement. L'entreprise Osouf a été retenue.
- ✓ **Un bac de collecte des piles et petits accumulateurs usagés** est à la disposition de la population. Il se situe à la mairie dans le hall d'accueil.

### Accueil de loisirs de juillet

Cette année nous renouons avec l'accueil d'animateurs étrangers, après la Roumanie se sera la Moldavie qui sera représentée par Viorica MATAS. Elle sera présente tout le mois de juillet aux côtés des animateurs et des enfants. Nous lui souhaitons d'ores et déjà un agréable séjour en France et surtout à Torcé. Gageons que cette découverte mutuelle sera très enrichissante pour les 165 inscrits et 11 animateurs saisonniers.

### Sortie à la mer

Mardi 13 juillet 2010 le centre social cantonal organise une journée au bord de mer à Saint Malo Cette journée s'adresse à toutes les familles, départ du car à 7h30 gare de Connerré, retour au même endroit vers 20h. Prix : 10€ pour les adultes - 5€ pour les enfants - gratuits pour les moins de 2 ans. Pour toutes informations complémentaires et inscription : centre social de Montfort 02.43.76.70.25.

**Le bac à textiles, chaussures et maroquinerie** est à votre disposition sur le parking du groupe scolaire Marie Pape-Carpantier Chemin de l'Ogerie.

PEUR DE PARTIR EN VACANCES ?



## SECURITE – Vacances - Absences

**Sécurisez votre domicile** en utilisant les alarmes plus ou moins sophistiquées. En utilisant le mouvement : les voisins étant toujours « sympas », ils peuvent ramasser votre courrier (pas de boîtes à lettres qui débordent), ouvrir vos volets, déplacer une brouette dans le jardin... évidemment à charge de réciprocité.

**Pensez à la gendarmerie** de la Sarthe qui lance l'opération « TRANQUILLITE VACANCES/ ABSENCE ». Il vous suffit d'aller sur le site internet de la préfecture <http://www.sarthe.gouv.fr>, de remplir le formulaire proposé et de le renvoyer. Vous pouvez également vous rendre à la brigade de gendarmerie dont dépend votre domicile. Au cours de leurs patrouilles, les gendarmes effectueront une surveillance particulière de votre habitation.

**Soyez solidaire**, si vous êtes témoin d'un cambriolage, d'un fait anormal, de curiosité insistante... vous êtes concernés mais n'intervenez pas, ne manifestez pas votre présence, alertez sans tarder la gendarmerie en composant le 17 (appel gratuit). Un cambriolage est toujours ressenti par les victimes comme un viol de leur vie privée. Pensez-y tout en espérant ne pas être un jour une victime.



### Ramassage des escargots

« ... Dans le département de la Sarthe, le ramassage et la cession à titre gratuit ou onéreux de l'Hélix pomatia (escargot de Bourgogne) est interdit du 1er avril au 30 juin. En période autorisée, sa coquille doit avoir un diamètre d'au moins 3 cm. Le ramassage et la cession à titre gratuit ou onéreux de l'Hélix aspersa (escargot petit gris) est autorisée toute l'année, mais sa coquille doit être bordée .... »  
Extrait arrêté n° 980-2573 en date du 1er juillet 1998 Arrêté réglementaire permanent

### Animaux domestiques

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive ... il en est de même pour les divagations.

### Urbanisme

Toute création de Surface Hors Œuvre Brute (SHOB) supérieure à 2 m<sup>2</sup> et supérieure à 12 mètres de hauteur doit faire l'objet d'une demande d'urbanisme en Mairie, selon les cas, Déclaration Préalable (DP) ou Permis de Construire (PC).

### Journée des associations

La journée du 19 Juin a réuni presque toutes les associations torcéennes. Chaleur, convivialité et plaisir d'être ensemble ont été les principales devises des bénévoles.

### Moto cross

Championnat de ligue Open  
Moto cross National A & B  
Moto cross jeunes 6-12 ans

19 Septembre 2010

## La vie communale

### Respect de la propreté et de la salubrité publique

«... La Population est tenue de se conformer aux différents modes d'élimination des déchets (ramassage des ordures ménagères, collecte sélective et déchetteries). Les déchets relevant de la collecte sélective doivent être déposés à l'intérieur des containers et non à ses abords et alentours. Il est interdit de déposer des déchets autres que ceux prévus par la collecte sélective dans les containers. Tout déchet ne pouvant être déposé aux points d'apport volontaire doit être transporté dans les déchetteries mises en place. Tout dépôt sauvage d'ordures ménagères ou autres matériaux, sur le domaine public à proximité ou non des Points d'Apport Volontaire, sera sanctionné.

Constituant une contravention prévue par le Code Pénal, toute violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par le présent arrêté, l'auteur reconnu de toute infraction encourt une peine d'amende conformément à la législation en vigueur. La somme de cette amende s'élève à 150 € par infraction ... »

### Chardons des champs

« ... Sur l'ensemble du territoire du Département de la Sarthe, les propriétaires, fermiers, métayers, usufruitiers et usagers, sont tenus de procéder à la destruction du chardon des champs (*Cirsium Arvense*) dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent, dont ils ont la jouissance ou l'usage ainsi que dans les haies qui les bordent. La destruction du chardon des champs doit être effectuée en principe durant le printemps et l'été pour se terminer au plus tard avant leur floraison. L'échardonnage peut se réaliser par voie mécanique ou chimique. Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté est passible des sanctions prévues par les articles 363 et 364 du Chapitre V du Code Rural... »

Arrêté n° 005225 en date du 11 décembre 2000 Mesure de lutte préventive à la propagation du chardon des champs

### Service civique volontaire

Ce nouveau dispositif permet à tous les jeunes de 16 à 25 ans de s'engager pour une mission d'intérêt général d'une durée de 6 à 12 mois auprès d'organismes à but non lucratif et d'acquérir ainsi une première expérience professionnelle. Cette période de volontariat (24 à 35h par semaine) est indemnisée par l'Etat ; une activité rémunérée complémentaire est possible.

Pour toute information complémentaire contacter Benoit DORE à la DDCCS 02.43.84.20.15 ou sur le portail internet : [service-civique.gouv.fr](http://service-civique.gouv.fr)

### Agenda du 3ème trimestre

Juillet

- Vendredi 2: Pèlerinage de la juillette: Paroisse
- Samedi 3: Visite spectacle dans l'église à 21 h: Animation du perche Sarthois
- Dimanche 4: Bric à brac: Torcé Loisirs: Centre bourg
- Mardi 13: Retraite aux flambeaux, feu d'artifice commune: centre bourg
- Mercredi 14 : Tir à la carabine et Méchoui : Comité des fêtes : Salle Cérés

Août

- Mardi 3: Pique-nique cantonal: Aînés ruraux: Salle Cérés
- Lundi 9: Dépôt de gerbe: Commune: Monument aux morts  
(Commémoration de la libération de Torcé en Vallée)

Septembre

- Dimanche 12: Course cycliste: Comité des fêtes: centre bourg
- Vendredi 17: Assemblée générale: La vallée des enfants: Salle Cérés
- Sam-Dim 18 & 19: Journées du patrimoine: Culture et patrimoine torcéens
- Dim 19: Visite de Bois Doublé et sa toiture: 14h-18h: Intercommunalité
- Dimanche 26: Loto: Comité des fêtes: Salle Cérés

Octobre

- Samedi 9: Choucroute: Comité des fêtes: Salle Cérés

**Dernière minute :** Retour dossier inscription aux services périscolaire lié à l'enfance le 2 juillet 2010